

HARCÈLEMENT ENTRE PAIRS: LA LOI DU PLUS FORT EXERCÉE AUX DÉPENS DE TOUS

Journée cantonale des médiatrices et des médiateurs scolaires du
Canton de Vaud, le 06.05.14

Prof. Philip Jaffé (Institut universitaire Kurt Bösch, IUKB)

Prof. Zoe Moody (Haute école pédagogique du Valais, HEP-VS)

Plan de la présentation

1. De la violence au harcèlement : repères définitionnels
2. Résultats d'une enquête valaisanne
3. Cyberespace et harcèlement
4. Quels droits pour les enfants?

Préambule

- Le harcèlement porte atteinte aux droits des élèves
- Le droit à l'éducation comprend le droit de vivre et d'apprendre dans un «espace hors-menace»



Convention des droits de l'enfant

Article 19

1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.
2. Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.



... quelques repères définitionnels

1. DE LA VIOLENCE AU HARCÈLEMENT

Harcèlement entre pairs à l'école

Le terme employé internationalement est "School Bullying"

"Un élève est victime de violences ou de victimisation [à l'école] lorsqu'il est exposé, de manière répétée et à long terme, à des actions négatives de la part de un ou plusieurs autres élèves." (Olweus, 1999, p. 20)



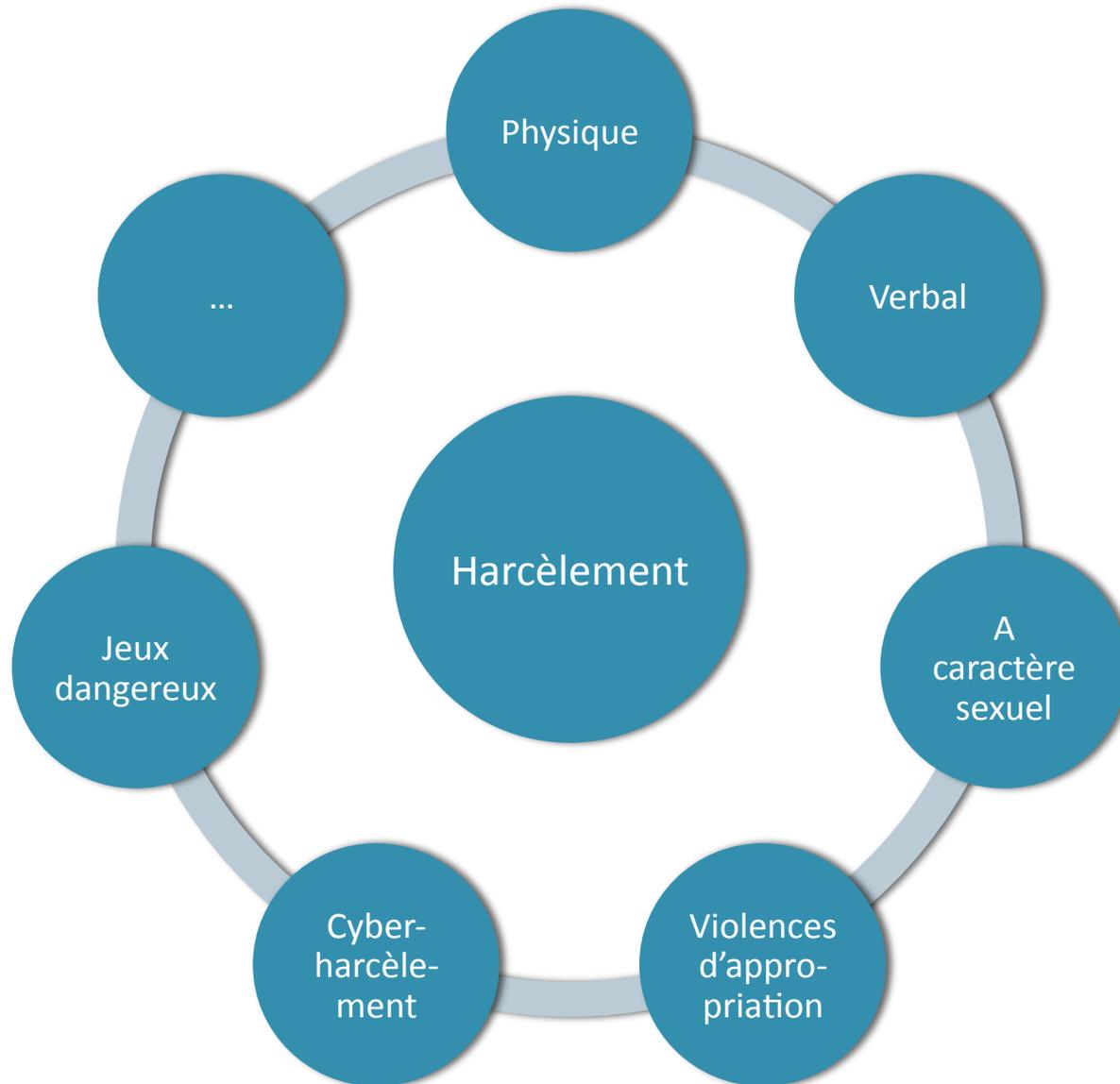
Harcèlement entre pairs à l'école

“Un enfant ou une jeune personne est victime de bullying lorsqu'un autre enfant ou jeune ou groupe de jeunes se moquent de lui ou l'insultent. Il s'agit aussi de bullying lorsqu'un enfant est menacé, battu, bousculé, enfermé dans une pièce, lorsqu'il reçoit des messages injurieux ou méchants. Ces situations peuvent durer et il est difficile pour l'enfant ou la jeune personne en question de se défendre.”

(Smith & Sharp, 1992, in Debarbieux, 2008, p. 43).

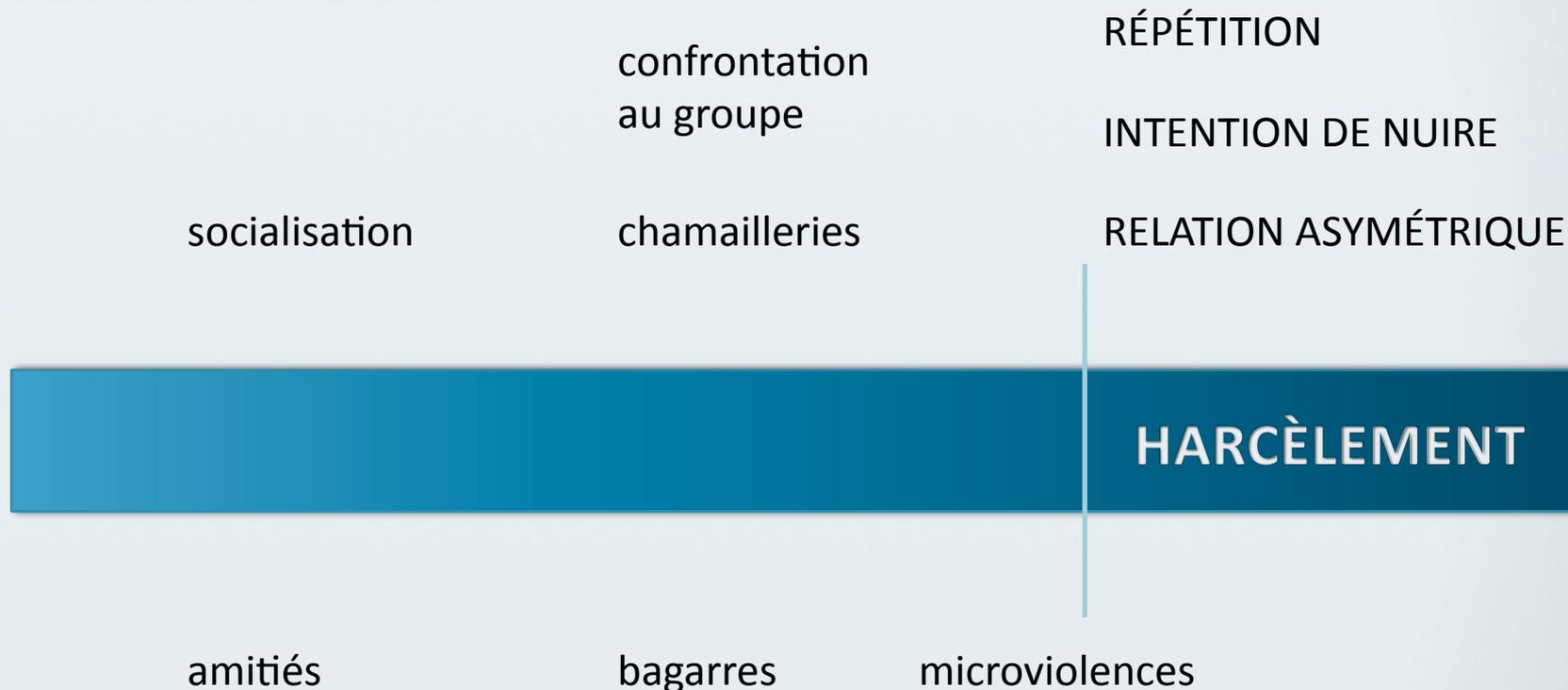


Différents types de (micro-)victimations



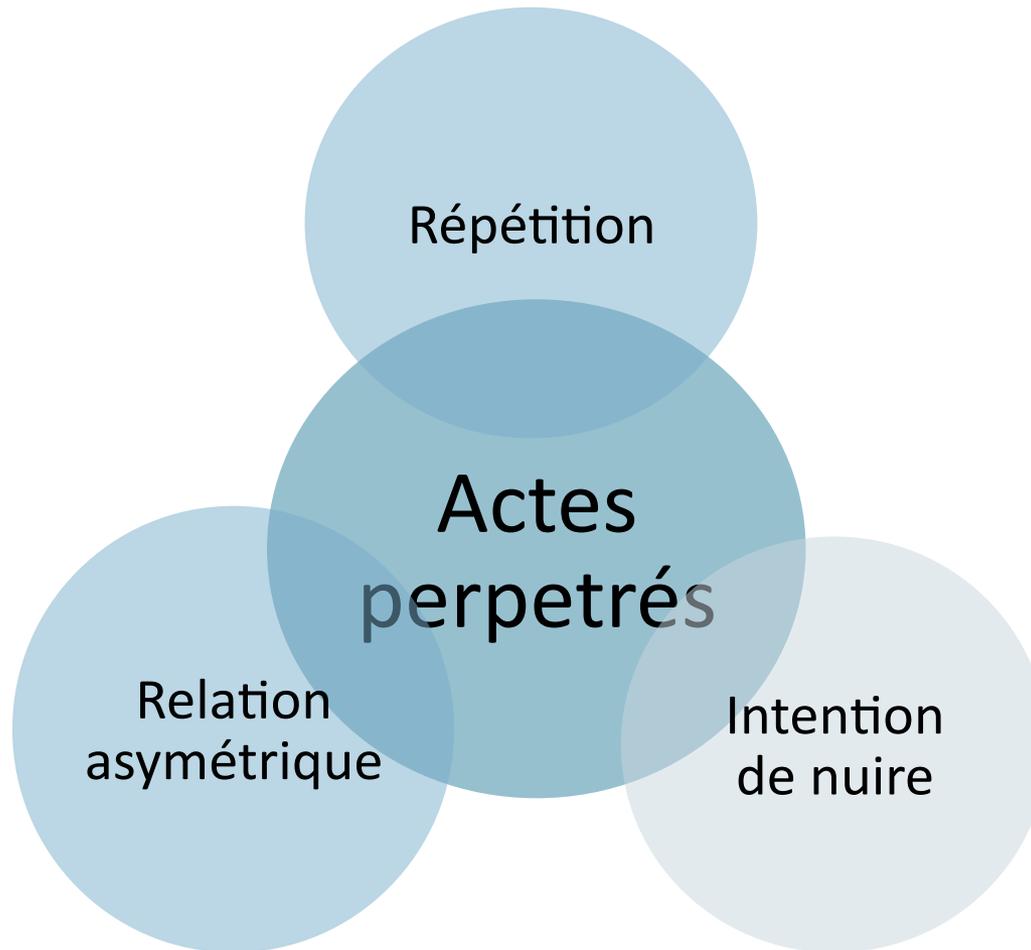
Définition opérationnelle

Relations entre élèves



Trois caractéristiques

Catheline (2008) ;
Debarbieux (2011) ;
Olweus (1993, 1999)



Le harcèlement? Une loi du plus fort exercée par l'oppression continue!

Debarbieux, E. (2011, avril). *Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'École*. Rapport au ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative

DÉBAT 1 : PARLER DU HARCÈLEMENT C'EST CRIMINALISER DES FAITS ORDINAIRES



Conséquences pour la victime

À COURT TERME

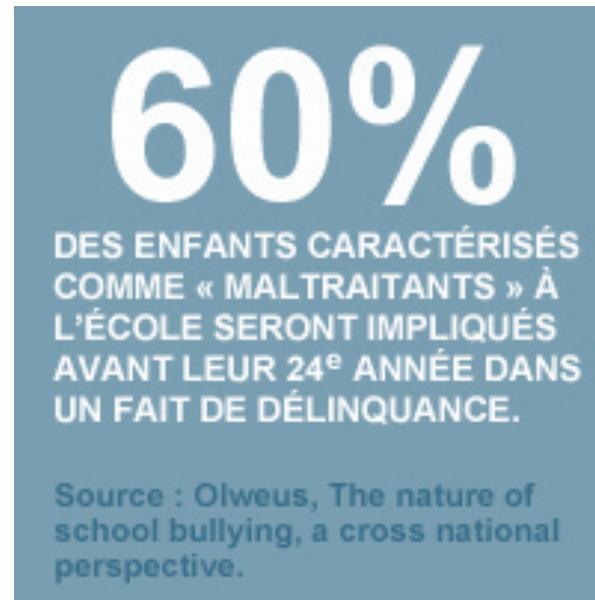
Absentéisme et décrochage scolaire:
Troubles du métabolisme et du comportement
Isolement relationnel

À MOYEN TERME

Troubles anxio-dépressifs
Comportement suicidaire
Comportements violents

À LONG TERME

Troubles de la socialisation
Troubles psychiques
Coût social



Pour les détails, consulter www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr

Conséquences pour l'auteur

À COURT TERME

Manque d'empathie
Rapport à la violence
Répétition

À MOYEN TERME

Marginalisation
Échec scolaire

À LONG TERME

Vie sociale précaire
Délinquance
Troubles sociaux
Dépression

**AU MOINS 2 FOIS PLUS
DE CONDAMNATIONS**

D'ANCIENS «HARCELEURS»
À DES PEINES POUR
VIOLENCE ENTRE LEURS
15 ET 20 ANS.

Source : Bullying as a predictor
of offending, violence and later life
outcomes David P. Farrington
et Maria M. Ttofi, Institute
of Criminology, Cambridge
University. 2011.

Pour les détails, consulter www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr

Conséquences pour les témoins

Attitudes violentes

Sentiment d'insécurité

Changer de rôle

Sentiment de culpabilité

Pour les détails, consulter www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr



7,771 participants (d'un échantillon de plus 17000 personnes) nés en Grande-Bretagne une même semaine en 1958 dont les parents avaient signalés une exposition au bullying à 7 et à 12 ans

Resultats:

- À l'âge de 23 et 50 ans, ces victimes présentent des taux plus élevés de dépression, de troubles anxieux et de suicidalité que les pairs non victimisés
- Les effets du bullying sont comparables à d'autres conditions d'adversité infantile (par ex., placement en famille d'accueil ou en institution)
- A l'âge de 50 ans la victimisation de bullying à l'orée de l'adolescence est associée significativement avec déficit de relations sociales, des difficultés économiques et une perception d'une qualité de vie pauvre

Takizawa, R., Maughan, B., & Arseneault, L. (2014, avril). Adult Health Outcomes of Childhood Bullying Victimization: Evidence From a Five-Decade Longitudinal British Birth Cohort. *American Journal of Psychiatry*.

Étude du FBI (2000) montre que
le harcèlement scolaire est corrélé aux *school shootings*





“Dans tous les cas les harceleurs à l’École sont des enfants dans le besoin. Les stratégies d’intervention ayant pour but de mettre hors jeu le harcèlement à l’École et de promouvoir des communautés scolaires sûres sont un **impératif moral**”

(Ttofi et al., 2011)

Profilage



BULLIES

- Besoin de domination
- Peu d'empathie

Olweus (1999)

- Besoin de pouvoir
- Degré d'hostilité face au milieu
- « Composante de bénéfice »

BULLIED

PAS DE PROFIL-TYPE !

Mais élèves plutôt timides
et sensibles...
qui souffrent d'un
sentiment d'infériorité et
ont une image négative
d'eux-mêmes

IL NOUS FAUT
TROUVER UNE
SOLUTION...

VOTRE ENFANT PRÉSENTE
DES CONDUITES ANTISOCIALES,
BEAUCOUP D'IMPULSIVITÉ
ET DES BESOINS DE
DOMINATION.

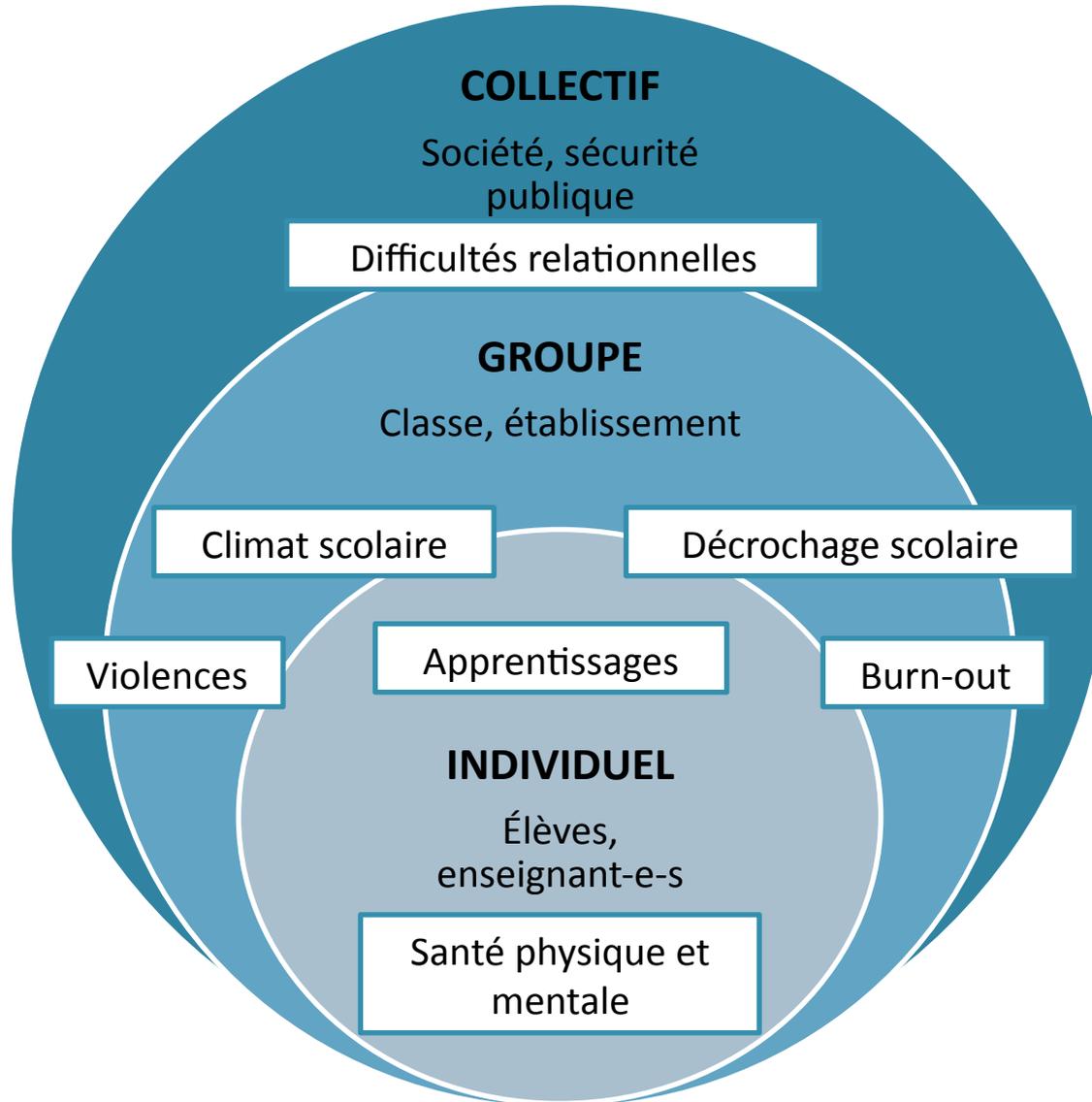
ET TRÈS PEU D'EMPATHIE
ENVERS SES CAMARADES
QU'IL AGRESSE ...

OUF! J'AI CRU QUE
VOUS VOULIEZ LE
FAIRE REDOUBLER!



Résonances « Harcèlement entre pairs » (2012, octobre).

Conséquences du harcèlement



DÉBAT 2 : ON FERAIT MIEUX DE S'ATTAQUER À LA TRANSMISSION DES CONNAISSANCES...



Des conséquences au-delà des victimes

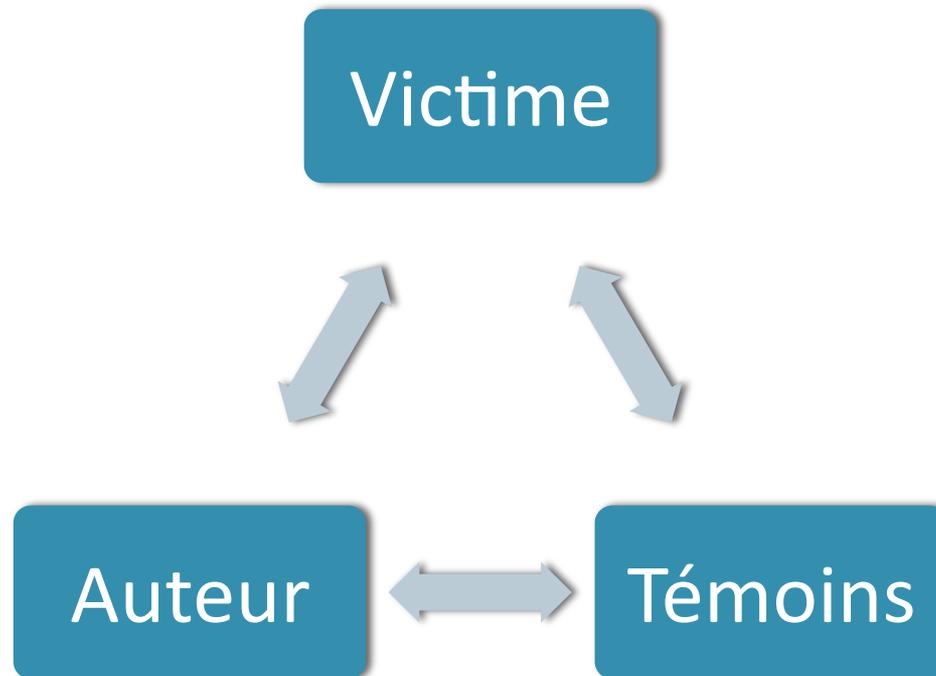
«L'impact négatif de la violence à l'école va au-delà des enfants qui ont été directement affectés. Les vies de celles et ceux qui en ont été témoins sont touchées, créant un climat d'anxiété et d'insécurité incompatible avec les processus d'apprentissage»

[«The negative impact of violence in schools goes beyond the children who are directly affected by it. It touches the lives of those who witness it, creating an atmosphere of anxiety and insecurity incompatible with learning».]

Marta Santos Pais, Représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU sur la violence contre les enfants

Une relation triangulaire

Bellon et Gardette (2010)



Conséquences pour les témoins

Pairs

- Attitudes violentes
- Changer de rôle
- Sentiment de lâcheté
- Sentiment de culpabilité

www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr

Adultes

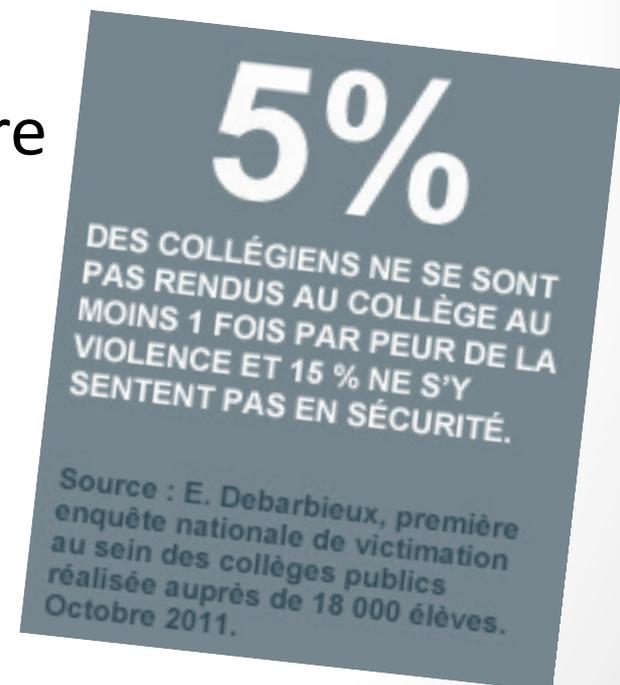
- Sentiment d'impuissance
- Perte de confiance en eux
- Burn-out

Effets relationnels et scolaires

- interfère avec les relations interpersonnelles
- nuit au climat scolaire
- freine les apprentissages
- conduit à l'absentéisme
- mène au décrochage scolaire

(Blaya, 2003)

Voir aussi Salmivalli et Voeten (2004)

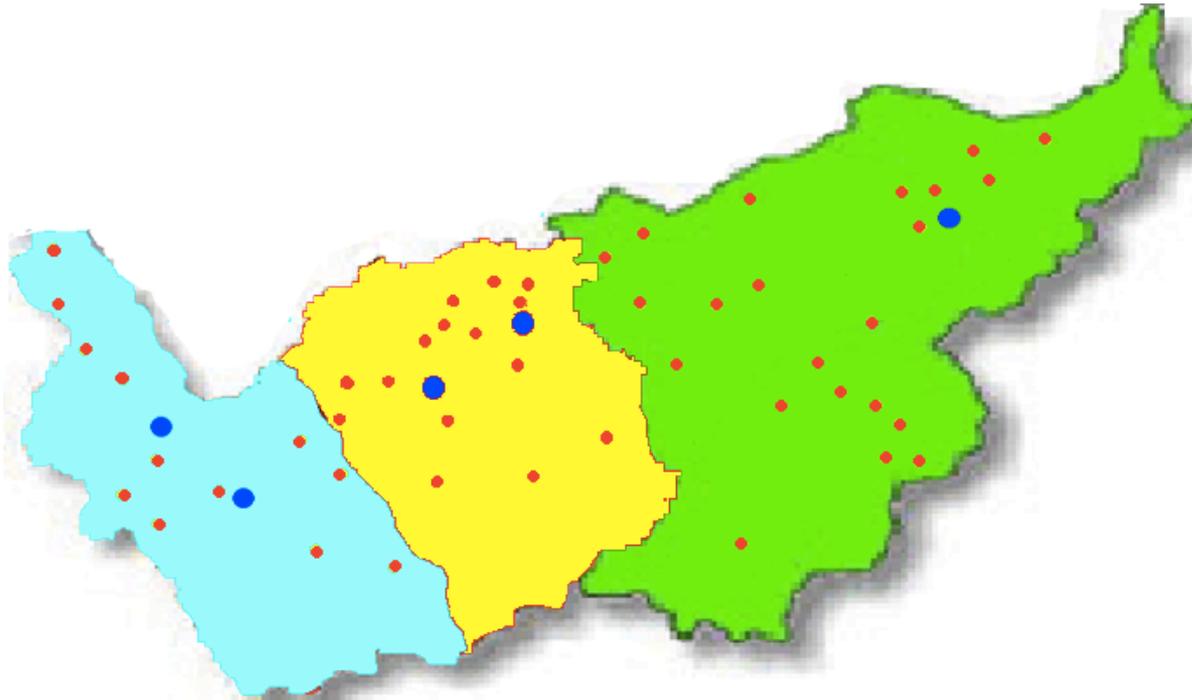


DÉBAT 3 : CES FAITS NE SONT PAS GRAVES, ILS ONT TOUJOURS EXISTÉ



Prévalence du harcèlement

- Les recherches à l'étranger ont permis de montrer que la prévalence du bullying, variable entre les pays, oscillait dans une fourchette comprise généralement entre 4% et 6% d'élèves "harceleurs" (les bullies) et entre 6% et 15% d'élèves harcelés (les bullied).
- Les garçons sont davantage concernés que les filles pour tous les types de harcèlement.
- Les différents types de harcèlement sont fortement corrélés.
- Le harcèlement est lié au climat de classe.



IUKB – HEP-VS (2012)

2. RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE VALAISANNE

Pourcentage d'élèves harcelés physiquement ou verbalement selon la modalité

PHYSIQUEMENT	Souvent / très souvent
Coups	5.0%
Bagarres	5.9%
Pincement / tirer cheveux	4.4%
Bousculades	7.2%
Jets d'objets	6.2%

VERBALEMENT	Souvent / Très souvent
Moqueries	12.3%
Surnoms méchants	9.7%
Rejet entre pairs	8.4%
Insultes	12.8%
Racisme entre pairs	5.2%
Menaces	4.5%

Violences physiques

Debarbieux (2011)

IUKB/HEP-VS (2012)

	Souvent	Très souvent	Total	Souvent	Très souvent	Total
Coups	9,7%	7,4%	17,1%	3,4%	1,6%	5,0%
Bagarres	6,9%	7,6%	14,5%	4,0%	1,9%	5,9%
Pincement/tirage cheveux	8,1%	5,7%	13,8%	3,3%	1,1%	4,4%
Bousculades	8,3%	5,6%	13,9%	5,0%	2,2%	7,2%
Jets d'objets	4,6%	3,4%	8,0%	3,4%	1,8%	6,2%
Indice violence physique	7,5%	5,9%	12,4%	3,8%	1,7%	5,5%

Violences verbales

Debarbieux (2011)

IUKB/HEP-VS (2012)

	Souvent	Très souvent	Total	Souvent	Très souvent	Total
Moqueries	10,8%	10,1 %	20,9%	7,7%	4,6%	12,3%
Surnoms méchants	7,5%	8,7%	16,2%	5,8%	3,9%	9,7%
Rejet par l'élève	8,1%	6,3%	14,4%	5,5%	2,9%	8,4%
Insultes	12,5%	12,8%	25,3%	8,3%	4,5%	12,8%
Racisme par l'élève	3,4%	3,4%	6,8%	2,9%	2,3%	5,2%
Menaces	4,8%	4,3%	9,1%	3,2%	1,3%	4,5%
Indice violence verbale	7,8%	7,6%	15,4%	5,5%	3,2%	8,7%

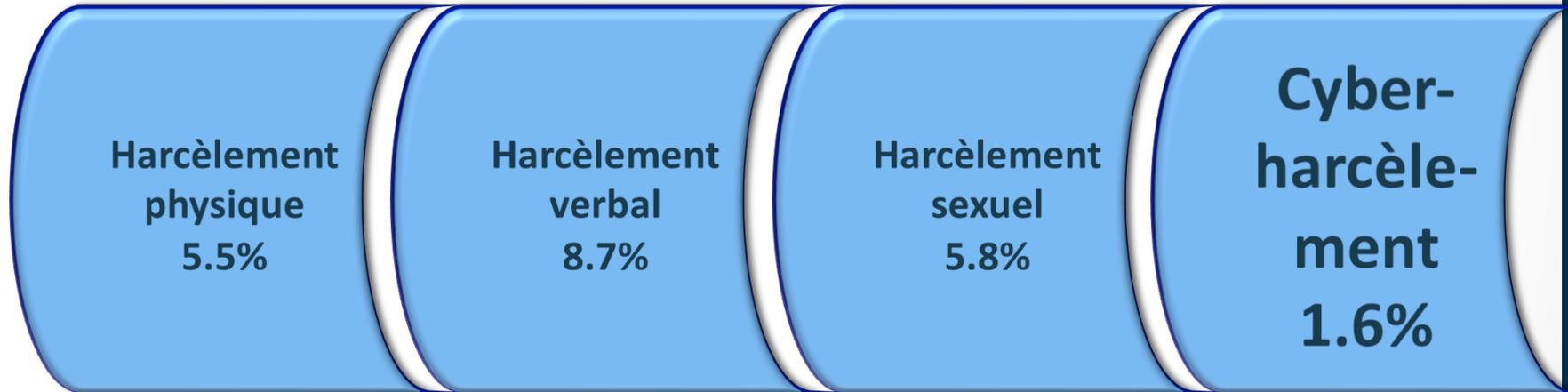
Violences “sexuelles”

Debarbieux (2011)

IUKB/HEP-VS (2012)

	Oui	Non	Oui	Non
Voyeurisme toilettes	20,3%	78,7%	6,2%	93,8%
Déshabillage forcé	14,1%	84,7%	4,3%	95,7%
Baisé forcé	20,0%	78,9%	6,9%	93,1%
Indice violences “sexuelles”	18,1%	80,8%	5,8%	94,2%

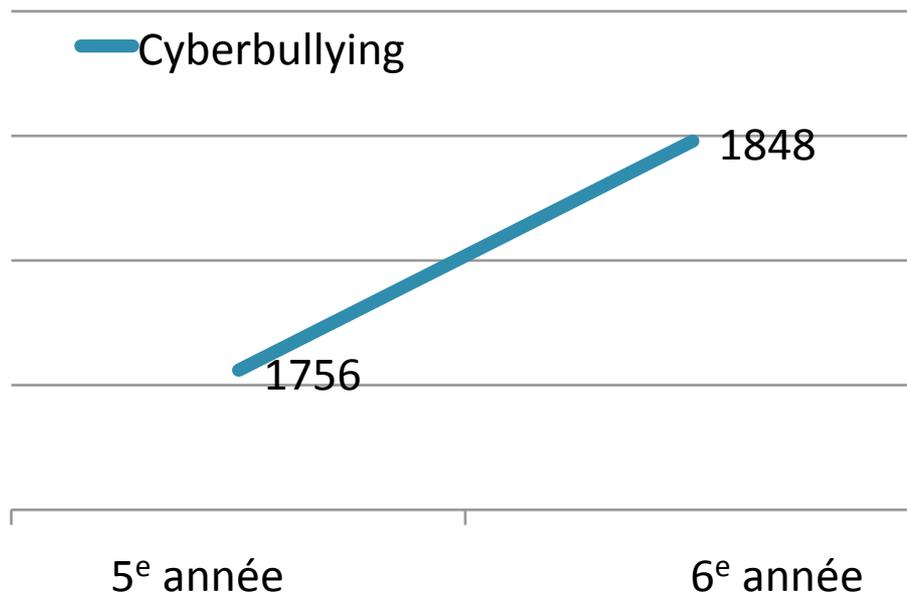
Cyberharcèlement



	Jamais	Quelquefois	Souvent	Très souvent	Non réponse
Insultes, moqueries	82,1%	13,1%	1,8%	1,4%	1,6%
Menaces	92,2%	4,6%	0,6%	0,6%	2,0%
Téléphone	90,4%	6,5%	0,6%	0,3%	2,2%
Film/photographie	87,5%	9,1%	0,6%	0,5%	2,3%
Indice cyberharcèlement	88,1%	8,3%	0,9%	0,7%	2%

- Augmentation entre les degrés 5 et 6P

- Plus de cyberharcèlement dans la vallée que dans les vallées latérales
- Moins de cyberharcèlement dans les classes multidegrés



Sexratio inversé

Insultes/moqueries en ligne

		Victims		
		Boys	Girls	
Bullies	Boys	135	94	229
	Girls	37	161	198
		172	255	427

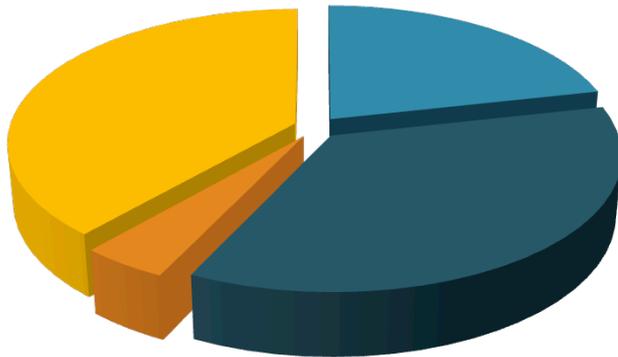


- Garçons → Filles
- Garçons → Garçons
- Filles → Garçons
- Filles → Filles

Sexratio inversé

Menaces en ligne

		Victims		
		Boys	Girls	
Bullies	Boys	58	35	93
	Girls	7	63	70
		65	98	163

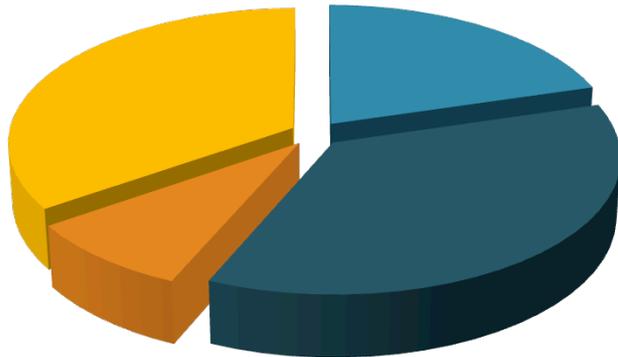


- Garçons → Filles
- Garçons → Garçons
- Filles → Garçons
- Filles → Filles

Sexratio inversé

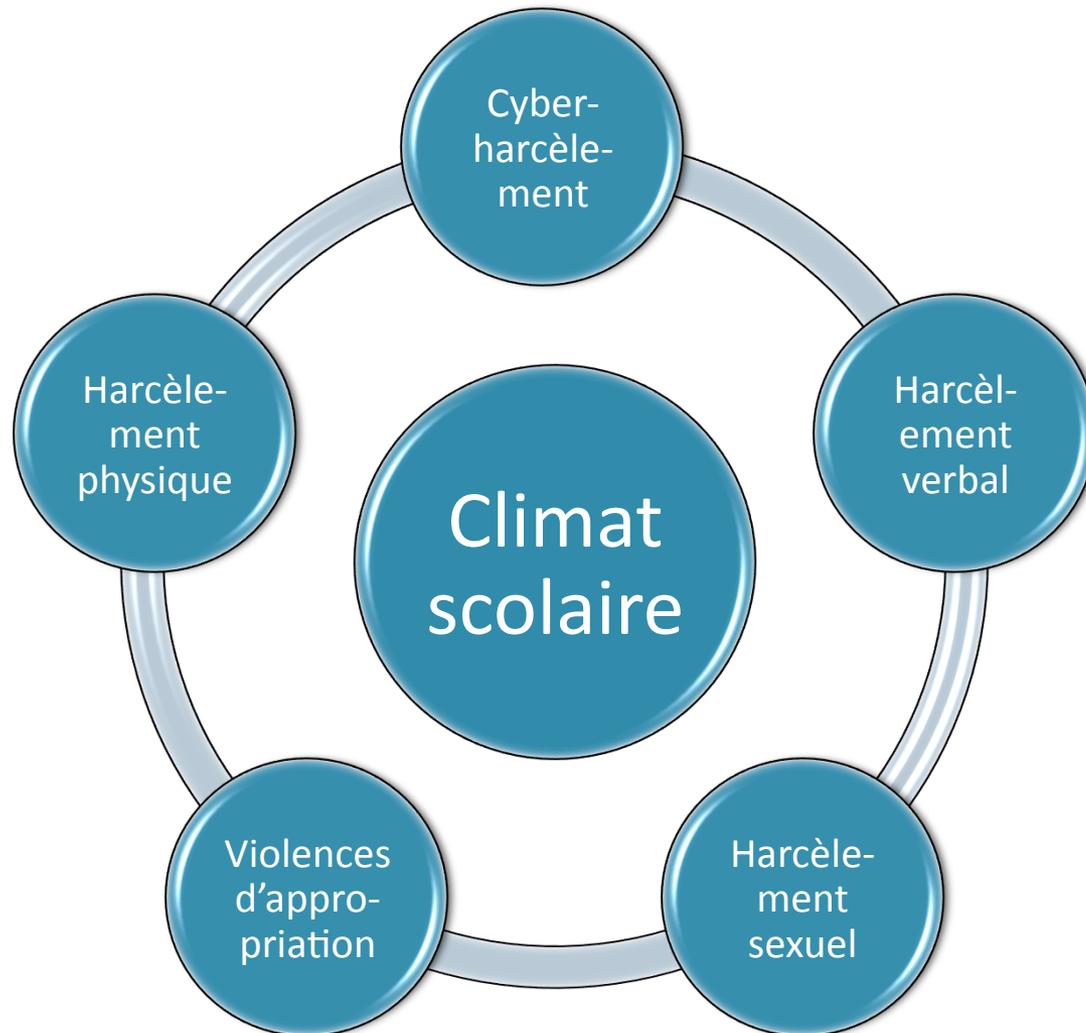
Insultes/moqueries par téléphone

		Victims		
		Boys	Girls	
Bullies	Boys	78	44	122
	Girls	19	75	94
		97	119	216



- Garçons → Filles
- Garçons → Garçons
- Filles → Garçons
- Filles → Filles

Associations cyberharcèlement



Marjorie Raymond



Photo tirée de Facebook

Loi 56 - Québec

Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école

- Définition des termes violence, intimidation et cyberintimidation
- Actions contre les auteurs
 - Sanctions graduelles
 - Suspension ou expulsion possibles
- Les écoles
 - doivent adopter des programmes de prévention et d'action
 - doivent soumettre des rapports et des statistiques
 - peuvent être sanctionnées pécuniairement

Cadre légal international

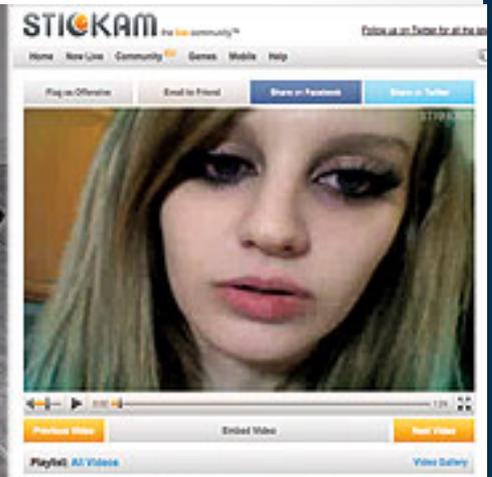
- Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989, ratifiée par la Suisse et entrée en vigueur en 1997)
- Convention européenne des droits de l'homme (1950, ratifiée par la Suisse en 1974)
- Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (dit Convention de Lanzarote) (2007, entrée en vigueur en Suisse le 1er juillet 2014)
- Observation générale n°13 du Comité des droits de l'enfant (2011) sur Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence

Kiki Kannibal: The Girl Who Played With Fire

par Sabrina Rubin Erdely. Paru dans Rolling Stone, April 15, 2011



www.rollingstone.com/culture/news/kiki-kannibal-the-girl-who-played-with-fire-20110415

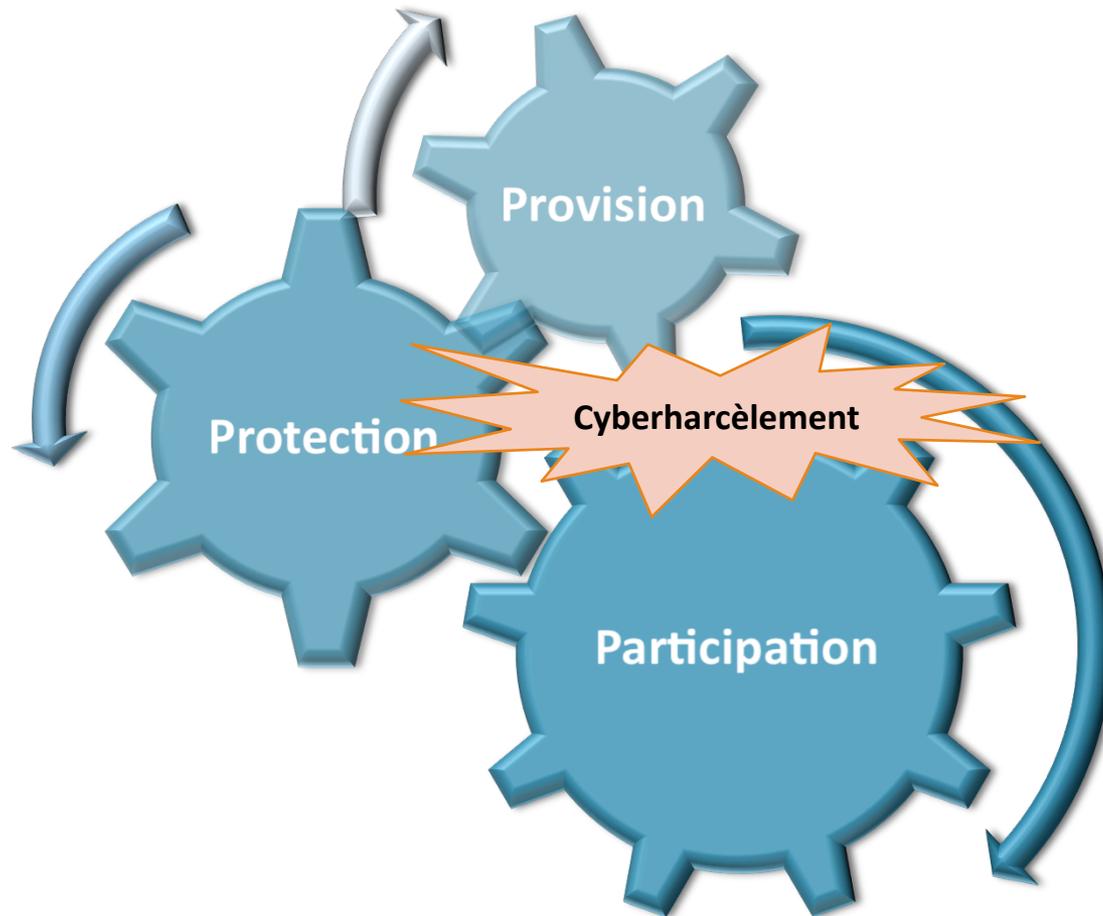


Convention des Droits de l'enfant

Article 13 Al. 1:

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

Cyberharcèlement et droits de l'enfant



Conclusion

Nous savons que le harcèlement entre pairs existe et affecte un nombre conséquent d'enfants comme victimes, auteurs et témoins

Nous connaissons avec grande précision les conséquences pour les enfants victimes, auteurs et témoins, ainsi que, de manière globale, les coûts sociaux et budgétaires que le bullying entraîne

Il nous paraît répréhensible de ne pas allouer des ressources importantes, de former les personnes qui sont dans les tranchées au quotidien avec les enfants, et d'étendre la prévention de manière prioritaire au monde virtuel qui souffre d'un manque d'attention adulte très problématique

Merci pour votre attention !



Prof. Philip D. Jaffé
Directeur Institut
Universitaire Kurt Bösch
Responsable UER Droits
de l'Enfant
philip.jaffe@iukb.ch

Zoe Moody
Professeure HEP
Haute école
pédagogique du Valais
zoe.moody@hepvs.ch



3. PRINCIPES D'ACTION

Principes d'action

Principe 1 : Lutter contre la solitude des victimes : reconnaître le problème

Principe 2 : Les agresseurs ont le droit de changer de comportement : refuser la conformité !

Principe 3 : Ne pas laisser filer le temps: combattre pour la prévention

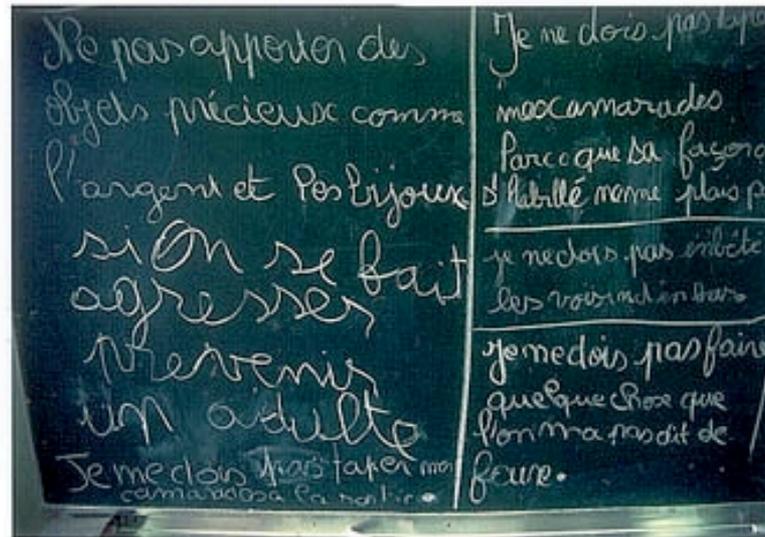
Principe 4 : La qualité d'un système éducatif ou d'une école ne peut être supérieure à la qualité de ses personnels : vouloir la formation !

Principe 5 : Lutter contre le harcèlement c'est lutter contre toutes les discriminations !

(Debarbieux, 2011)

ÉRIC DEBARBIEUX

LES DIX COMMANDEMENTS CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE



Les Dix
commandements
contre la violence
à l'école
Éric Debarbieux,
éditions Odile
Jacob, 2008





Le pari majeur est bien d'augmenter le réseau de solidarité, et l'empathie pour les victimes et leurs familles.

(Debarbieux, 2011)